

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI**  
**DELIBERATION N° 2025-26-05-05**

**Date de convocation : 16 mai 2025**

**Date d'affichage : 27 mai 2025**

**ACTUALISATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Nombre d'élus : 27

Présents : 21

Représentés : 5

Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mai, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 21**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Géraldine LARDENNOIS, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Cyrille FREMINET, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Sylvie HAUFF, Jean-Michel RAGUENES, Pauline LACLEF, Audrey de FORNEL, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, André BLUZE, Michel BOISRAMÉ, Loïc FLICHY, Salvador-Jean LUDENA

**Absents ayant donné pouvoir : 5**

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Dominique JAILLON a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Patrick KOEBERLE a donné pouvoir à Delphine FOURCADE

Jérôme DUVERNOY a donné pouvoir à Marc TIMSIT

Armelle LUCAS de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD

**Absents : 1**

Frédéric RAVEAU

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

**Quorum : 14**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la délibération du 26 juin 2006 instaurant le droit de préemption urbain renforcé ;

VU la délibération du 6 avril 2007 actualisant le périmètre du droit de préemption urbain suite à l'approbation du PLU le 4 avril 2007 ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 04/04/2007, modifié le 25/01/2010, 27/05/2019 et 12/10/2021.

VU la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 26 mai 2025 ;

VU la commission politique de la ville et urbanisme en date du 15 mai 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le périmètre du droit de préemption urbain suite à l'approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU sur le quartier Montgolfier ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contres : Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, André BLUZE, Michel BOISRAME)

**APPROUVE** la modification du périmètre du Droit de Préemption Urbain.

**DIT** que le droit de préemption urbain renforcé s'appliquera dans les zones UMO et UMOa.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 26 mai 2025



Le Maire  
Marc TOURELLE